

**FOIRE A TOUT
ORSAY-MONDETOUR**
Boulevard de Mondétour

**Dimanche 1^{er} avril 2012
de 9h à 18h**

Organisée par la mairie d'Orsay

Renseignements : 01 60 92 80 00

fetes@mairie-orsay.fr

Hôtel de ville – BP 47 – 2, place du Général Leclerc – 91401 Orsay cedex

Important : lire règlement au verso
Attention tout dossier incomplet sera retourné dans sa totalité

Règlement de la Foire à tout de Mondétour

1

La Foire à tout est ouverte en priorité aux particuliers d'Orsay et ensuite aux particuliers des communes limitrophes : Bures sur Yvette, Gif sur Yvette, Palaiseau, Saclay, Les Ulis, Villebon sur Yvette, Villejust.

2

Le prix de l'emplacement est fixé à 15€ (non remboursable pour quelque motif que ce soit)
Il est fixé à 8€ pour les jeunes de moins de 18 ans.

3

L'emplacement est de 2m linéaires.

Le nombre d'emplacements est limité à trois par personne inscrite (y compris l'emplacement jeunes) et un seul par jeune de moins de 18 ans.

4

L'inscription à la Foire à tout se fait sur réservation en retournant par courrier le bulletin ci-joint, accompagné du règlement (par chèque bancaire uniquement) et des pièces justificatives demandées.

Tout dossier incomplet sera retourné dans sa totalité.

Pas de placement le jour même.

Le règlement est à établir à l'ordre du Trésor public et à adresser au Service Coordination événementielle - Hôtel de ville - BP 47 - 2 place du Général Leclerc - 91401 Orsay cedex.

Les inscriptions seront closes dès que le quota des 300 places en vente sera atteint et au plus tard le 5 mars 2012.

La confirmation de votre inscription vous parviendra à réception de votre dossier complet à partir du 10 mars

Un courrier indiquant le numéro d'emplacement sera envoyé le 21 mars 2012.

5

L'organisateur garde le libre choix de l'attribution des emplacements.

6

Les commerces de produits alimentaires et de restauration rapide ne sont pas acceptés. Seuls des stands définis à l'avance par l'organisateur seront présents.

Les barbecues sont formellement interdits.

7

Les exposants devront s'installer entre 6h30 et 8h30.

La Foire à tout est ouverte de 9h à 18h. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule à moteur ne sera autorisé à stationner et à circuler sur le périmètre réservé aux exposants pendant cet horaire.

8

Les exposants doivent se conformer à la circulaire préfectorale concernant les foires et brocantes occasionnelles *Décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du code de commerce :*

« Les participants non professionnels, doivent remettre une attestation sur l'honneur de non-participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile ».

L'inscription à la Foire à tout implique de fait l'acceptation du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de faire expulser tout contrevenant à ce même règlement.

**BULLETIN D'INSCRIPTION
FOIRE A TOUT ORSAY-MONDETOUR
Dimanche 1^{er} avril 2012**

- 1/ Lire attentivement règlement
- 2/ Remplir bulletin + attestation
- 3/ Joindre chèque de règlement et justificatifs

Nom – prénom ou Raison sociale :

Adresse :

(joindre photocopie justificatif de domicile)

Téléphone :

N° pièce d'identité :

(joindre photocopie)

N° registre du commerce:

(joindre photocopie)

N° immatriculation véhicule :

Nature des objets exposés :

Nombre d'emplacements :

Montant versé :

(joindre règlement correspondant par chèque uniquement à l'ordre du TRESOR PUBLIC)

Date :

Signature (valant acceptation du règlement intérieur) :

Courrier à retourner avant le 5 mars au Service Coordination événementielle
Hôtel de ville – BP 47 – 2, place du Général Leclerc – 91401 Orsay cedex

Attestation obligatoire à remplir au verso SVP

**Je soussigné (e)(nom + prénom),
domicilié(e)**

**exposant(e) à la Foire à tout de Orsay Mondétour le dimanche 1^{er} avril 2012,
atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au
cours de l'année civile.**

Fait à Orsay le

Signature